

## Guide pratique

### Comment accueillir et prendre en charge des victimes de la violence conjugale



# ACCUEILLIR, PRENDRE EN CHARGE UNE VICTIME : SAVOIR CE QU'EST LA VIOLENCE

## Préambule

- Si recevoir, écouter une victime est trop difficile, passer le relais rapidement sans bousculer
- Sachez reconnaître vos limites
- Remerciez la personne de la confiance qu'elle vous accorde.
- Attention : vous attendez quoi de moi ? en quoi, je peux vous aider ?
- Tous les milieux sont touchés par cette problématique.

## A- Les aspects théoriques

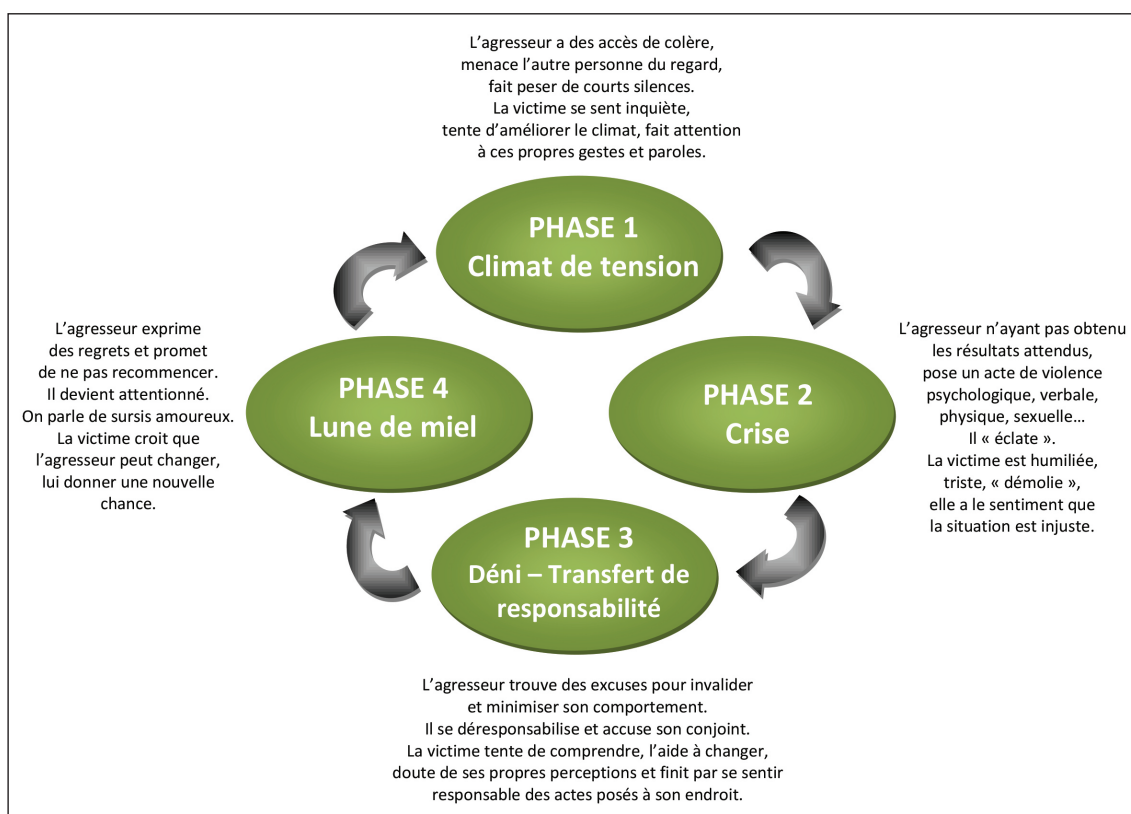
### *Le cycle de la violence conjugale*

#### Qu'est ce que le cycle de la violence conjugale ?

Les agressions commises au sein d'une relation de couple surviennent à l'intérieur du « cycle de la violence conjugale ».

- Ce cycle est mis en place et orchestré par l'agresseur. Il lui permet de maintenir sa domination sur sa victime.
- Attention : l'agresseur peut avoir une image sociale agréable, positive.
- Dans une relation conjugale marquée par la violence, ce cycle se répète plusieurs fois et s'accélère avec le temps.

#### Schéma du cycle de la violence conjugale



## Escalade de la violence

Souvent la violence s'installe progressivement dans le temps. Son évolution suit une courbe croissante allant de la moindre à la plus grande dangerosité.

Les formes de violence utilisées par l'auteur de violence peuvent se modifier dans le temps.

**Dans la majorité des cas, ce comportement violent de plus en plus fréquent et de plus en plus dangereux s'aggrave avec le temps : violence physique, violence verbale et violence psychologique.**

Si la personne esquivé ou élude les réponses, pensez à la violence conjugale en recherchant les facteurs de risques tels que :

- Jeune âge de la victime.
- Grossesse.
- Handicap.
- Précarité sociale.
- L'alcoolisme ou l'usage de stupéfiant chez le conjoint.

## **Les formes de la violence conjugale**

**Il existe cinq expressions possibles de la violence conjugale : psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique.**

<b>FORMES</b>	<b>PARTICULARITES</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>
<b>Violence psychologique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plus subtile</li><li>• La plus difficile à détecter par l'entourage et par la victime.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dévalorisation de l'autre.</li><li>• Attitudes et propos méprisants.</li><li>• Humiliation, dénigrement.</li><li>• Chantage (enfant objet de chantage).</li><li>• Isolement social, contrôle des sorties et des fréquentations.</li><li>• Contrôle et privation des moyens de communication.</li><li>• Violence sur les objets et sur les animaux.</li></ul>
<b>Violence verbale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plus banalisée.</li><li>• Découle souvent de la violence psychologique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sarcasmes, insultes.</li><li>• Hurllements.</li><li>• Propos dégradants et humiliants.</li><li>• Chantage et menaces.</li><li>• Ordres intimes brutalement.</li></ul>
<b>Violence physique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plus connue et la plus médiatisée.</li><li>• Blessures souvent déguisées en accidents.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coups et bousculades.</li><li>• Brûlures et morsures.</li><li>• Immobilisation, séquestration.</li><li>• Homicide.</li></ul>
<b>Violence sexuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plus taboue.</li><li>• La plus cachée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agressions sexuelles.</li><li>• Actes dégradants imposés.</li><li>• Harcèlement, intimidation, manipulation ou brutalité en vue d'une relation sexuelle non consentie.</li><li>• Viol conjugal.</li></ul>
<b>Violence économique</b>	Répondue mais méconnue.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Privation ou contrôle des ressources financières et matérielles.</li><li>• Contrôle et surveillance des activités économiques.</li><li>• Création d'une dépendance financière.</li><li>• Confiscation des papiers ou de carte de séjour.</li></ul>

**Une personne peut être victime de plusieurs formes de violence**

## LES ASPECTS D'ACCUEIL DE LA VICTIME

### Attention

Si vous n'avez pas assez de temps pour recevoir la victime :

- valoriser la démarche, lui proposer un autre moment.
- lui proposer de rencontrer un élu disponible.

### Accueillir une victime

Le **premier accueil** est un moment important, qui va être un élément décisif et déterminant dans la suite de la démarche. L'accueillant doit être vigilant à la communication non verbale (gestuelle, mimiques...), à sa propre attitude d'écoute et veiller à ce que l'entretien se déroule dans un espace garantissant la confidentialité. La victime doit se sentir **entendue, acceptée, non jugée** dans ce qu'elle vit, dans ses doutes comme dans ses décisions, **afin qu'elle puisse avancer à son rythme et selon sa demande**.

#### ***Prendre le temps de l'accueillir pour l'écouter***

- L'écoute se fait avec considération et respect.
- Il est important de favoriser un climat de confiance en optant pour une implication bienveillante vis-à-vis de la victime.
- Vous allez devoir aider la victime à s'exprimer et lui indiquer les moyens pour se protéger.
- La reformulation permet de s'assurer de la compréhension de ce qui vient de vous être confié ainsi que du climat émotionnel dans lequel la personne se trouve.
- Il est important de resituer la victime dans un contexte collectif en nommant et rappelant la loi : la violence sur autrui est sanctionnée par la loi.

#### ***Sécuriser***

- **Rassurer sans minimiser ni banaliser**
- Nommer explicitement les violences.
- **Dire à la victime qu'elle n'est pas responsable de la violence de son agresseur.**
- Revaloriser la victime.
- S'autoriser à passer le relais

#### ***Evaluer / Clarifier / Informer***

- **Evaluer la dangerosité de la situation et faire le point sur les ressources relationnelles existantes (amis, famille...).**
- Permettre à la victime de formuler ses priorités dans la demande d'aide.
- Donner des informations utiles en matière d'hébergement, de prises en charge psychologique, juridique, médicale.
- Informer la victime des différentes associations existantes.
- Orientation CISPD : 02 43 62 50 64 – Didier BAZOT : 06 74 90 36 94.

#### ***Valider / Valoriser***

- **Valoriser le ressenti et les démarches entreprises par la victime.**
- Terminer l'entretien sur des perspectives positives.

## UN LEXIQUE POUR ACCOMPAGNER LA DÉMARCHÉ

Lorsque quelqu'un parvient à déceler des signes de violence :

- Il doit dire à la victime qu'elle n'est plus seule,
- Il doit l'écouter, la croire,
- Il ne doit pas émettre de jugement,
- Il doit la mettre en confiance.

Il doit aussi prendre position en lui précisant que :

- C'est elle la **victime**, et elle a des moyens de se protéger avec l'aide de divers intervenants institutionnels et sociaux.
- C'est lui, l'agresseur, qui est responsable de la violence.
- Il n'y a pas d'excuse à la violence. La violence est inacceptable.

La violence est condamnée par la loi et l'auteur de la violence mérite d'être sanctionné.

## Prendre des précautions

### ***Ce qu'il faut faire : Devoir de protection***

Faire appel à ce que chacun porte en soi :

- D'intuition.
- De sens de l'observation.
- D'empathie et de chaleur humaine plutôt que de technicité.
- Ecoute attentive et tranquille.
- Croire la victime.
- Être attentif au mal être de la personne.
- Ne pas être dérangé pendant l'entretien
- Connaître les modalités spéciales de la prise en charge des victimes de violence, et les modalités d'orientation.

### ***Ce qu'il ne faut pas faire...***

- Procéder à un interrogatoire.
- Privilégier la technicité.(ne pas se prendre pour un travailleur social, un médecin ou un gendarme....)
- Se substituer à la Gendarmerie ou à la Justice.
- Contacter l'auteur.
- Mettre en doute ou corriger la parole de la victime.
- Conseiller l'oubli.
- Chercher à dédramatiser et banaliser.
- Abandonner la victime dès le premier rendez vous
- Ne pas rester seul après l'entretien (contacter le CISPD).

## L'orientation

Il faut connaître et reconnaître ses limites : « On ne peut pas tout faire, tout seul, tout de suite ».

Donc il faut savoir passer le relais et orienter, à condition :

- D'accompagner la victime en transmettant les informations.
- D'expliquer ce qui va se passer après
- D'accompagner en tenant compte de la volonté de la personne
- D'être prêt à un travail en partenariat, en réseau.

**C'EST UNE QUESTION DE CONFIANCE**





## QUI ALERTER ET À QUEL MOMENT ?

*Les conséquences des violences récurrentes, de violences « en cascade », et les risques sur la victime sont imprévisibles et peuvent constituer parfois une menace d'ordre vital. Non seulement la vie de la victime est en jeu mais aussi celle de l'entourage, des enfants en particulier, y compris des enfants à naître quand les actes de violence se produisent durant la grossesse. Et enfin également celle des agresseurs quand, dans une attitude légitime d'autodéfense, la victime passe à l'acte, qui va quelquefois jusqu'au crime.*

*Tout citoyen est tenu de porter assistance.*

*Lorsqu'une personne sait que le cycle des violences perdure et qu'au détour d'une énième récurrence, la vie d'une ou plusieurs personnes est menacée, il faut alerter les numéros des partenaires ressources :*

<b>Le C.I.S.P.D. ....</b>	<b>02 43 62 50 64 – 06 74 90 36 94</b>
<b>La Gendarmerie .....</b>	<b>17</b>
<b>La Police Municipale .....</b>	<b>02 43 62 50 00</b>
<b>La Circonscription de la Solidarité Départementale Vallée de la Sarthe.....</b>	<b>02 43 55 00 90</b>
<b>Le centre de planification familiale.....</b>	<b>02 43 54 72 17</b>
<b>Permanence le mercredi après-midi au Point d'Accès aux Droits</b>	
<b>Le bureau d'Aide aux Victimes d'Infractions (BAVI) .....</b>	<b>02 43 83 78 22</b>
<b>Le centre d'information du droit des femmes et de la famille .....</b>	<b>02 43 54 10 37</b>
<b>La permanence téléphonique femmes info service :</b>	
<b>– En Sarthe .....</b>	<b>02 43 72 00 00</b>
<b>– En France.....</b>	<b>3919</b>
<b>Le pôle santé Sarthe et Loir.....</b>	<b>02 44 71 30 00</b>
<b>La croix rouge (résidence sociale Henri Dunant) .....</b>	<b>02 43 92 74 51</b>
<b>L'hébergement d'urgence.....</b>	<b>115</b>
<b>Le CCAS – CIAS.....</b>	<b>02 43 60 50 12</b>